

Métiers de la Traction

Audience "Contingents" PAYANTE



Le Pôle Traction de L'UNSA-Ferroviaire a été reçu le 25 janvier en audience par la Direction des Métiers de la Traction, pour échanger sur la réunion de la veille et le nombre, très bas, d'obtentions de niveaux sur les TB.

Insatisfaite du contingent en niveau 2 de la Qualification TA et du niveau 3 de la Qualification TB, le pôle Traction de L'UNSA-Ferroviaire a sollicité une audience à la sortie de la réunion, afin d'obtenir de la Direction une mesure compensatrice sur les positions de rémunération (PR), comme elle l'avait octroyé en 2016.

Pour mémoire, ce qui a été obtenu le 24 janvier 2016 en réunion « contingents » :

	2016	2017
TA	80	80
TB	470	350

Après échanges avec la Direction de la Traction, nous avons entamé une négociation argumentée sur la dégradation du travail au quotidien des Agents De Conduite.

Suite à notre insistance, la Direction a décidé de reconduire la mesure 2016 de 25 PR attribuées sur la PR13 de la qualification TB, visant ainsi à réduire l'effet de stagnation et de cul-de-sac des PR 13, 14 et 15. Elle permettra également une progression de rémunération de l'agent qui, du fait de la baisse de contingent, n'aurait pas obtenu « son niveau » cette année.

Qualification	Niveau							
TB	1	Position	10	11				
		Coefficient	253,4	263,4				
	2	Position	12	13	14	15		
		Coefficient	273,7	281,9	290,4	299,1		
	3	Position	16	17	18	19		
		Coefficient	308,2	317,5	327,0	342,0		

On peut considérer que cette mesure a même été doublée par rapport à 2016 puisque l'effectif concerné se trouve inférieur de moitié.

“ L'UNSA-Ferroviaire *salue cette initiative de la Direction des Métiers de la Traction envers les ADC et notamment les jeunes conductrices & conducteurs.* ”

L'UNSA-Ferroviaire se félicite et remarque que lorsqu'intention et volonté s'allient, tout le monde est gagnant !



Paris, le 26 janvier 2017